

COMMUNE DE
SAINTE-FAUSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres en
exercice:** 11

Présents : 9

Votants: 10

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à 19 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement
convoqué le 28 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

Sont présents: BRUNAUD Jean-Marc, CAUDRELIER Charlotte,
EURIN Sylvie, GERBIER Donatien, IMBERT Christelle, LAFAYE
Christian, NUNES-LOUREIRO Sarah, PERESSINI Alain, TUMSON
Edward

Représentés: TIBAUT Laurent

Excuses: MOUYSSSET Jorane

Absents:

Secrétaire de séance: PERESSINI Alain

Compte rendu de la séance

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

M. le Maire explique que la Commune de Sainte-Fauste adhère au contrat groupe d'assurance du personnel contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et que ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2020.

Il indique que suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offre du Centre de Gestion a retenu l'offre de GROUPAMA/SIACI Saint Honoré. Trois conditions tarifaires sont proposées pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les risques garantis étant :

Décès, accident et maladie imputable au service, longue maladie, maladie longue, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Ce marché prend effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de quatre ans et est résiliable annuellement, sous réserve d'un préavis de six mois. L'assureur propose également une garantie de maintien du taux de deux ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, considérant que l'intérêt de la commune est effectivement d'adhérer au contrat groupe proposé pour les risques visés ci-dessus :

- Décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2021, au contrat groupe d'assurance du personnel proposé par GROUPAMA/SIACI Saint Honoré pour les agents titulaires et satgiaires affiliés à la CNRACL et de retenir une franchise de 10 jours aux taux de 5,74%, avec une participation de 16 euros pour frais de procédure ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention en résultant, et toutes pièces y afférentes.

DEMANDE DE DEROGATION DE LA SUBVENTION FAR 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installer une chaudière biomasse pour la mairie et la salle multi-activités.

Les financements réunis sur ce projet - FAR 2018 pour 5 500 € et DSIL pour 11 235.20 € - représentent un taux de subvention d'environ 25 %, sur une dépense qui s'élève à 67 766 €.

D'autres financements ont également été sollicités pour obtenir un taux de subvention avoisinant les 40 %, gage d'un retour sur investissement suffisamment réaliste pour avoir un réel impact sur le budget communal, qui n'ont pu aboutir.

Il propose de revoir le projet en s'appuyant sur des technologies plus faciles à mettre en oeuvre, tels que l'installation d'une pompe à chaleur, le remplacement de l'éclairage et des huisseries de la mairie.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental afin de réaffecter la somme des 5 500 euros au titre du FAR 2018 pour financer ce nouveau projet d'un montant de 8 003.26 euros soit un taux de subvention à hauteur de 68.72 % ; le reste étant financé par les fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de dérogation de la subvention FAR 2018 auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2021.

DEMANDE DE DEROGATION DE LA SUBVENTION FAR 2020

Par délibération du 23 janvier 2020, Monsieur le Maire proposait la construction d'un silo à plaquettes enterré en extérieur, dont le montant des travaux était estimé à 26 858.33 euros HT.

Les financements sollicités pour le projet de la chaudière n'ayant pu aboutir entièrement, il propose de revoir le projet en s'appuyant sur des technologies plus faciles à mettre en oeuvre, tels que l'installation d'une pompe à chaleur, le remplacement de l'éclairage et des huisseries des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental afin de réaffecter la somme des 7 913 euros au titre du FAR 2020, pour financer le projet de remplacement des huisseries de la salle multi-activités d'un montant de 23 900 euros HT, soit un taux de subvention à hauteur de 33.11 %.

Il ajoute qu'une subvention au titre de la DETR sera sollicitée à hauteur de 40 %, soit 9 560 euros auprès de l'Etat et que le reste sera financé par des fonds propres, soit 6 427.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de dérogation de la subvention FAR 2020 auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2021.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire explique que la commune a vendu en 2010 et 2011 du bois de chauffage provenant du Grand Bois, au prix de 7.50 euros le stère.

Au cours des dernières tempêtes quelques chênes sont tombés. Trois habitants de la commune Messieurs BOUCAULT, LAMOUR et MOREL se sont présentés en tant qu'acheteurs potentiels.

M. le Maire propose d'augmenter le prix afin qu'il soit en adéquation avec le prix actuel du marché et de le fixer à 9.50 euros le stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le tarif à 9,50 euros le stère,
- Accepte la vente aux trois acheteurs qui se sont manifestés.

CHARTRE DE JUMELAGE AVEC LE GROUPEMENT DE COMMANDEMENT ET DE LOGISTIQUE DE LA 12EME BSMAT

Monsieur le Maire informe avoir reçu le 22 septembre dernier une demande du Capitaine commandant la 12^{ème} BSMAT de Neuvy-Pailloux proposant un jumelage avec notre commune.

L'objectif est de mettre en œuvre un esprit de défense au devoir de mémoire et au renforcement du lien Armée-Nation par une politique globale de partenariats et d'échanges pour l'organisation d'activités conjointes lors des commémorations officielles ou des cérémonies patriotiques et des activités de cohésion de la commune et du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de charte de jumelage entre la commune et le groupement de commandement et de logistique de la 12^{ème} base de soutien du Matériel,
- Autorise M. le Maire a signé cette charte et tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention FAR 2021 : Projet de pompe à chaleur et travaux d'électricité pour la salle des fêtes. La demande de subvention devra être déposée avant le 15/12/2020 auprès du Conseil Départemental. Décision reportée au prochain conseil municipal.
- Travaux avant replantation de peupliers : Pour faire suite à l'entrevue du 27/10/2020 avec M. Bruno JACQUET, expert forestier, M. le Maire informe qu'il doit se rapprocher de M. Nicolas MERY basé à Châtillon sur Indre pour la remise en état de la parcelle des peupliers, à prévoir pour la fin d'année ou d'ébut d'année prochaine. En attente de devis. Un devis a également été sollicité pour le broyage des souches. Décision reportée au prochain conseil municipal.
- Horaires du secrétariat de la mairie : Les nouveaux horaires sont applicables depuis le 02/11/2020. La modification des horaires sera soumise pour avis au comité technique du Centre de Gestion le 07/12/2020.
- Prochain conseil municipal jeudi 26 novembre ou 3 décembre 2020 à 19h00.

INFORMATIONS CCCB

- Voirie 2021 : Les travaux de voirie sont estimés à 33 800 euros HT (50% pris en charge par la CCCB) pour le Chemin des Mésanges et le Chemin des Bouvreuils . En attente appobation de la CCCB.
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Concernant l'arbitrage n°2 de l'enveloppe du CRST, M. le Maire présente les projets de la commune qui avaient été inscrits et demande leur maintien :
 - Création d'un local de vente circuit court (acquisition et réhabilitation de la cave GAUTIER)
 - Création d'un cheminement doux dans le bourg de Sainte-Fauste
 - Création d'une plateforme de compostage (y inclure le broyeur à végétaux)

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Marc BRUNAUD